Objet : dérogation pour l’ouverture de marchés

Monsieur le Préfet,

Madame la Préfète,

Dans le contexte ambiant, nous souhaitons tout d’abord vous indiquer que les agriculteurs sont pleinement mobilisés pour continuer à assurer leur production afin de nourrir la population, mais également prêts à trouver des solutions à vos côtés pour diversifier les sources d’approvisionnement de nos concitoyens.

La filière alimentaire a été désignée comme un enjeu crucial et stratégique par le Gouvernement et cela, encore plus en cette période de crise sanitaire.

Le 23 mars, le Premier ministre a décidé de fermer les marchés alimentaires. Cette décision peut cependant faire l’objet d’une dérogation. En effet, dans ce contexte, les marchés permettent de désengorger les grandes et moyennes surfaces actuellement prises d’assaut, d’aider les populations les plus fragiles à se nourrir près de chez elles et contribuent au maintien de l’activité des agriculteurs, indispensable en ces temps de crise.

En conséquence, nous sommes en contact permanent avec les Mairies pour trouver les solutions adaptées à l’objectif de sécurité sanitaire maximale de nos concitoyens, tout en poursuivant la distribution sur les marchés alimentaires. Il nous semble que trois types de mesures sanitaires peuvent être mises en place en lien avec les services municipaux pour assurer la tenue des marchés :

* Clôturer les marchés à l’aide de barrières et/ ou de cordons,
* Mettre en place un unique point d’entrée filtré par un gardien en vue d’assurer un flux modéré de consommateurs,
* Adopter l’ensemble des règles de sécurités mises en œuvre dans la grande distribution.

Un guide de bonnes pratiques a été mis à disposition par la fédération nationale des Marchés de France, il peut nous aider collectivement à organiser les marchés dans le strict respect des règles sanitaires.

Au regard de la possibilité qui vous est offerte d’accorder des dérogations pour le maintien de certains marchés alimentaires, nous espérons que vous saurez prendre en considération l’ensemble des demandes des Maires pour maintenir les marchés alimentaires ouverts, dans le respect de la sécurité sanitaire de chacune et chacun.

En vous remerciant de l’attention que vous porterez à notre demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, Madame la Préfète, l’assurance de notre parfaite considération.